

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2015

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET** : Avances sur subventions et participations 2016 à certaines associations ou établissements publics

Rapporteur : Isabelle Drancy

Compte tenu du vote du budget au mois de mars, certaines associations et établissements publics sollicitent le versement d'une avance sur leur subvention ou participation afin de faire face à leurs besoins de trésorerie.

Comme les années précédentes, le conseil municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avances étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maxima et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Ainsi en 2015, la situation s'est présentée ainsi qu'il suit :

ASSOCIATION ou ETABLISSEMENT	Subvention 2015 votée (délibération 26 mars 2015)	Avances 2015 votées (délibération 18 décembre 2014)		Avances 2015 effectivement versées			
		montant	% de la subvention totale	Versements		% versé	
				Dates	Montants	s/ avance	s/ subv.
<b>Amicale du personnel</b>	29 818 €	<b>10 000 €</b>	33 %	06/01/2015	10 000 €	100 %	33 %
<b>ASAS Basket masculin</b>	104 241 €	<b>22 900 €</b>	22 %	03/02/2015	22 900 €	100 %	22 %
<b>ASAS Basket féminin</b>	51 076 €	<b>20 000 €</b>	39 %	03/02/2015	20 000 €	100 %	39 %
<b>Football club de Sceaux</b>	22 241 €	<b>10 000 €</b>	45 %	04/02/2015	10 000 €	100 %	45 %
<b>Tennis de table</b> <i>+ Subvention exceptionnelle</i>	24 200 € 7 000 €	<b>21 000 €</b>	67 %	29/01/2015	15 000 €	71 %	48 %
<b>C.C.A.S.</b>	576 000 €	<b>250 000 €</b>	43 %	20/02/2015	150 000 €	60 %	26 %

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement en début d'année d'avances sur subvention et participation 2016 à certaines associations ou établissements publics.

Il est proposé de fixer ces montants dans la limite des subventions et participations accordées au titre de l'année 2015, selon les modalités suivantes :

Avance proposée au profit de :	montant maximum
Amicale du personnel	15 000 €
A.S.A.S. basket masculin	62 540 €
A.S.A.S basket féminin	30 640 €
Football Club de Sceaux	12 000 €
Tennis de table	20 000 €
Association de développement intercommunal des Blagis	3 000 €
Centre communal d'action sociale	200 000 €